

SUBIR ENCORE ET TOUJOURS ? mais... jusqu'à quand ..et jusqu'où ?

Préparation de la mise en appel de candidature de cet automne

Tout d'abord, un point sur **2010 : 9 postes ont été supprimés³ (pour 7 ETP prévus au contrat)**.

Un premier enseignement a été de découvrir une nouvelle supercherie. Il s'avère que les postes de POT (ouvriers tuilés) ne comptent pas dans la comptabilité des ETP fonctionnaires. Or **quand l'intersyndicale avait à l'époque proposé que les postes de conducteur de travaux soient des débouchés pour des postes d'ouvriers, le DT nous avait refusé notre projet au motif que cela aggraverait la question des effectifs. Mensonge donc !**

Vous trouverez ci joint le document de travail du DT examiné lors de cette réunion.

Au vu des contacts qui nous sont remontés (cf. communiqué précédent du 16 mai 2011), l'intersyndicale a pu exposer au DT les difficultés qui découleront de chaque suppression ou gel de poste (vacance frictionnelle dans le vocabulaire des managers).

Le contrat du DT est de supprimer 11 postes en 2011.

Le masque tombe. Certains postes qui étaient soit disant "non supprimés" jusque là mais simplement en vacance frictionnelle en 2010 sont en fait bel et bien supprimés aujourd'hui. Il faut bien se constituer un "vivier de futurs morts". C'est cela la GRH.

Le nouveau jeu est donc de trouver parmi les postes gelés en 2011, lesquels seront en fait supprimés demain ?

De manière constante lorsque nous demandons au DT comment il envisage la **réalisation du travail des postes supprimés**, la réponse est constante : il a demandé au service concerné de voir comment réorganiser pour absorber ces suppressions. **En clair démmérdez vous et faites plus avec moins !**

Et surtout HABITUEZ-VOUS !

Il a été surprenant d'apprendre que certains postes pourraient être absorbés par simple gain de productivité. En décodé, il n'y a pas tant de boulot que cela à répartir. Les heureux-ses bénéficiaires du travail en plus partageront-ils-elles cette appréciation ?

Pour les postes gelés, la solution viendra selon le DT de la gestion par intérim. Ben voyons ! C'est si simple. Comme d'habitude ...

³ Responsable pôle recherche et développement – Renfort tempête – BET : chef de projet de l'UP Pyrénées occidentales et de l'UP plaines et coteaux – Agence travaux : 2 conducteurs de travaux de l'UP Pyrénées occidentales transférés à des ouvriers tuilés - Agence GAHG : assistant spécialisé du service forêt + assistante du service des affaires générales – Agence de Castres : Agent de l'UT montagne noire – Agence 65 : responsable des services administratifs

Il a été demandé quel raisonnement amenait à ce que, comme par le passé, ce soit majoritairement la même catégorie de poste (agent patrimonial) qui fasse l'objet de ces gels (80 % des postes gelés sont des postes d'agents).

Le DT a répondu que c'était car ils étaient les plus nombreux. Mais alors pourquoi ne représentent-ils que 33 % des postes mis en appel ?

Décidemment la gestion RH est toujours aussi opaque et le fait du prince.

A noter qu'un poste est gelé depuis 2009, et le sera donc au moins jusqu'en 2012. Le DT cherche donc à établir un record de gel de poste (faute d'avoir eu une autre explication rationnelle expliquant la raison de ce prolongement).

A moins qu'il ne s'agisse de l'adage : plus c'est long, plus c'est bon.

Un courrier a été envoyé au DT lui demandant de réviser ses positions et de nous informer de ses choix définitifs. A suivre ...

L'intersyndicale CGT Forêt / SNAF-UNSA Forêts / SNUPFEN-Solidaires appelle chacun et chacune à refuser tout intérim et participation aux redistributions du travail.

Elle ne rentrera jamais dans un système de co-gestion des suppressions de postes pathogènes !

L'organisation du travail relève de la responsabilité des managers (et de leurs primes). Qu'ils exercent leurs talents en la matière.

Il n'appartient pas à chacun de nous de prendre la responsabilité d'une nouvelle organisation qui ne résout rien, mais continue de dégrader nos conditions de travail, la situation de l'ONF et la gestion des forêts.

Vos représentants se tiennent à votre disposition pour tous les éléments utiles, y compris juridiques, en la matière.

Ensemble, tous unis, motivés et solidaires...